GPMA

Autrement solidaire

Solidarité

Assistance

Prévention

Information

Rapport d'activité

Exercice 2017

Crédits Photographiques

ShutterStock—Thinkstock

Table des matières

- Le mot du Président P.4
- Avant-propos P.5
- La gouvernance P.6
- Faits marquants P.8
- Bilan d'activité P.13
- Annexes P.30
  - ⇒ Annexe 1 Rapport financier Exercice 2017 P.30
  - ⇒ Annexe 2 Rapport sur les contrats et avenants P.36

Le mot du Président

Denis **MERCADAL**
Président de GPMA

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

GPMA a 40 ans !

En 2017, pour son 40e anniversaire, GPMA fait peau neuve, notamment sur ces outils de communication. Le site Internet accueille désormais de plus en plus d'informations pratiques à votre service et à celui des associations notamment grâce à la cartographie des Associations soutenues par GPMA. Les Réseaux Sociaux, lancés en Avril 2016 connaissent un succès grandissant grâce à votre confiance et à votre fidélité.

En 2017, l'innovation au service des associations est toujours mise à l'honneur avec la publication du Livre Blanc de l'innovation associative que nous avons eu l'honneur de remettre en mains propres à Christophe Itier, Haut—Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire lors de la soirée de remise des prix Atout Soleil.

Parce que nous essayons de toujours mieux vous accompagner, nous avons fait évoluer la garantie entraide qui se prolonge maintenant pendant une année complète après l'entrée en dépendance d'un de vos proches.

2017 c'est donc toujours notre proximité pour vous venir en aide, vous accompagner avec nos associations partenaires présentes dans toute la France et forcément près de chez vous.
Nous voilà en 2018 avec un changement de format de la soirée Atout Soleil que nous espérons emprunt de dynamisme !
Rendez-vous prochainement sur notre blog pour vous dévoiler le programme de l'année.

Solidairement vôtre,

« **Autrement Solidaire** »

Denis **MERCADAL**
Président

Avant propos

GPMA, Groupement Prévoyance Maladie Accident, est une association Loi 1901 qui a été constituée le 12 septembre 1977, pour permettre la souscription de contrats collectifs à adhésion facultative en prévoyance et santé auprès de compagnies appartenant au groupe Generali.

A ce titre, elle est également régie par le Code des assurances.

Denis **MERCADAL** est Président depuis le 10 mai 2012.

La gouvernance

Comme le veut la loi du 15 décembre 2005 et ses décrets d'application, le Conseil d'Administration de GPMA est composé pour plus de la moitié d'administrateurs indépendants et bénévoles.

A l'issue du Conseil d'Administration du 2 décembre 2015, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Le bureau

Denis MERCADAL
Président du Conseil d'administration
Retraité

Administrateur indépendant

Thierry LESCURE
Trésorier GPMA
Direction Réseau La France Assurances

Administrateur issu du Groupe Generali

Jean-Marc DARRAS
Secrétaire
Directeur Services aux Intermédiaires

Marie-Hélène FAURE-FARMAN
Responsable de Missions

Les administrateurs indépendants

Jacques BOEDELS
Administrateur
Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Membre du Barreau de Paris

Gilles DAUPTAIN
Administrateur
Gynécologue obstétricien, Membre du bureau du Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français

Patrice DEDEYAN
Administrateur
Retraité

Thierry FARMAN
Administrateur
Médecin Expert

Vincent GAUTHIER
Administrateur
Chef d'entreprise

Philippe MARTINEAU
Administrateur
Directeur Général du choix funéraire

Maryse Pringent
Administrateur
Retraitée

Laurence WEBER
Administrateur
Associée chez ODEN

Les administrateurs issus du groupe Generali

Patricia BARRERE
Administrateur
Directrice Marque-RSE

Eric LEMERCIER
Administrateur
Directeur des Réseaux Salariés Generali France

Lors de l’Assemblée Générale du 17 mai 2017, les mandats MM. Jacques BOEDELS, Gilles DAUPTAIN et Thierry FARMAN ont été renouvelés pour une durée de 3 exercices soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2019.

Lors de la prochaine Assemblée Générale, le Conseil d’Administration proposera le renouvellement des mandats de MM. Denis MERCADAL, Vincent GAUTHIER, Philippe MARTINEAU, Thierry LESCURE et de Mmes Maryse PRIGENT, Laurence WEBER et Patricia BARRERE, jusqu’à l’issue de l’Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2020.

La vie de l'association

Changement structurel : une nouvelle impulsion pour GPMA

GPMA devient employeur

En 2017, GPMA a effectué les démarches nécessaires avec le soutien du cabinet Evoliance, notre expert comptable pour pouvoir devenir employeur; depuis le 25 septembre dernier, Laurie MAZAUD, en contrat de professionnalisation, a intégré l'association pour deux ans. Elle sera plus particulièrement chargée de l'opération Atout Soleil et de l'animation du blog du site GPMA, entre autres missions.

Préalablement en stage depuis juin dernier, Léa PAYEN rejoint GPMA en CDI à compter du 1er janvier 2018 ; elle interviendra en matière de stratégie de communication et de manière plus globale sur la vie associative de GPMA afin d'assurer le possible relai en prévision d'une modification dans l'organisation administrative de l'association.

Cette évolution permet à GPMA d'accentuer son indépendance vis-à-vis de l'assureur Generali mais aussi de développer ses activités notamment autour du digital.

La communication

En 2016, le Conseil d'Administration s'est engagé à répondre au mieux aux souhaits exprimés par les adhérents, à savoir mieux communiquer avec eux. Dans la droite ligne de cet engagement, les actions de communication menées en 2017 ont permis d'enrichir le site en contenu informatif et de valoriser les avantages adhérents.

Valorisation du site Internet GPMA

Mise en place d'une carte interactive des associations soutenues par GPMA

Un contenu informatif au service des adhérents qui pourront facilement trouver des structures associatives proches de chez eux grâce à une carte interactive qui propose une description de l'association, des informations pratiques sur celles-ci (horaires d'ouverture, téléphone, accès…) ainsi que sur l'actualité de l'association.

POSITIONNER LE SITE GPMA COMME UNE RESSOURCE POUR NOS ADHERENTS

La vie de l’association

Une nouvelle plaquette pour communiquer sur GPMA

La nouvelle plaquette qui a été réalisée en 2017 a vocation à clarifier le rôle de GPMA auprès des adhérents, de l’intermédiaire d’assurance et des associations soutenues par GPMA. Cette plaquette a été l’occasion de réaffirmer les valeurs de GPMA :

L’Accompagnement

Illustré par la Garantie entraide

L’Entraide

Portée par le Fonds d’entraide

La Solidarité

Incarnée par le soutien que GPMA apporte aux acteurs associatifs

Cette plaquette permet aussi de valoriser l’engagement de GPMA auprès des associations notamment avec l’opération Atout Soleil. Une version PDF de cette plaquette a également été mise au point afin de pouvoir la diffuser plus largement.

Les souscriptions de nouveaux contrats

Deux contrats ont été souscrits : le contrat Helium avec l'Equité à effet du 15/07/2017, et Generali Protection Famille, refonte du contrat GPA Prévoyance qui prend effet à partir du 1er Octobre 2017. Un avenant à effet du 25 Avril 2017 a été signé, pour modifier le contrat Serenivie (mise en conformité legislative et refonte des prestations obsèques). D'autres avenants de majoration tarifaire ont été signés à effet du 1er janvier 2018.

Les sollicitations du fonds d'entraide

Destiné à nos adhérents dont le foyer peut être mis en difficulté par un évènement extérieur sans lien avec leur contrat d'assurance, le fonds d'entraide a pu être actionné cette année à plusieurs reprises.

En 2017, plus d'une dizaine d'adhérents a eu recours au fonds : reste à charge sur prothèses ou petit équipement du foyer, accompagnement pour des pathologies plus lourdes etc… autant de cas étudiés par les membres du Comité d'Entraide.

Le concours des assistantes sociales d'Europ Assistance a été sollicité et accordé à trois reprises.

L'accompagnement des associations

L'année 2017 a été marquée par le lancement du Livre Blanc en partenariat avec Le RAMEAU[1-]. Le Livre Blanc Innovations sociales & technologiques au service des Hommes et des Territoires est le fruit d'un travail de co-construction avec les anciennes associations lauréates du prix Atout Soleil ainsi qu'avec nos partenaires (Le RAMEAU et Révélateur de Richesses Immatérielles).

Questionnaire de suivi des associations lauréates du prix Atout Soleil

Un projet questionnaire de suivi des associations lauréates a été élaboré en 2017. Celui-ci permettra d'assurer le suivi des associations accompagnées dans le cadre de l'opération Atout Soleil et de conserver une relation avec ce réseau d'anciens lauréats.

1- Association d'intérêt général financée par le mécénat, la vocation du Rameau est de favoriser la création d'intérêts partagés entre les associations et les entreprises. Passerelle opérationnelle entre ces deux mondes, son objectif est double : aider les associations à piloter leur projet de développement et améliorer l'efficacité des actions sociétales des entreprises

L’accompagnement des associations

Mécénat

L’appel à projets The Human Safety Net Pour Les Familles : un nouvel engagement pour GPMA

GPMA est partenaire de la Fondation The Human Safety Net pour son programme en faveur des familles. L’objectif est de soutenir des enfants âgés de 0 à 6 ans, issus de familles très vulnérables, en accompagnant leurs parents. L’appel à projets, lancé le 23 octobre 2017 sera clos le 15 janvier 2018. Cet appel à projets a été institué sur le même modèle que le prix Atout Soleil.

Modifications statutaires

A l'occasion de la publication du décret N° 2017-868 du 9 mai 2017, pris en application de la Loi du 9 décembre 2016 dite Loi Sapin II (Loi sur la transparence la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique) modifiant l'article R141-6 du code des assurances relatif aux conditions de modification des contrats d'assurances de groupe, le Conseil d'administration va proposer en conséquence à l'assemblée générale extraordinaire une modification de l'article 12 de ses statuts.

A la suite du **4ème alinéa de l'article 12**, il sera ajouté un paragraphe supplémentaire :

> *« Néanmoins, il est précisé que l'Assemblée générale a seule qualité pour autoriser la modification des dispositions essentielles du contrat d'assurance de groupe, telles qu'elles sont définies à l'article R 141-6 du code des assurances.* »

Ces « dispositions essentielles » concernent principalement la définition des garanties offertes, les modalités de calcul des taux d'intérêt et les modalités de rachat, avance ou transfert du contrat.

Par ailleurs, profitant de la réunion de l'assemblée générale en sa forme extraordinaire, le Conseil proposera également deux autres modifications statutaires :

Article 2 des statuts, objet social, 2ème alinéa : le Conseil propose de supprimer la mention du groupe Generali pour renforcer le principe d'indépendance de l'association, étant entendu que le groupe Generali et les sociétés qui le composent restent le partenaire assureur privilégié de GPMA.

Le nouvel alinéa 2 serait ainsi rédigé :

> L'Association Groupement de Prévoyance Maladie-Accident a pour objet :
>
> (…)
>
> *de permettre la mise en place de ces régimes en souscrivant à l'intention de ses adhérents des contrats collectifs d'assurance ;*

Article 11 Assemblée générale, convocation-ordre du jour : afin de pouvoir envisager la possibilité de convoquer les adhérents par voie électronique, le Conseil propose de clarifier le 4ème alinéa sur la collecte des adresses mails.

Le nouvel alinéa 4 serait ainsi rédigé :

Cette convocation pourra être transmise ainsi que l'ensemble des documents nécessaires par Internet à l'adresse e-mail que l'adhérent aura communiquée à l'Association par le biais du bulletin d'adhésion au contrat d'assurance ou de tout autre document.

1. L'évolution du nombre d'adhérents

Au 31/12/2017, GPMA compte **456 417** adhérents en portefeuille (adhérents titulaires de contrats), soit une hausse de 9% par rapport à l'exercice antérieur. En ce qui concerne le nombre d'adhérents actifs (adhérents cotisants), l'association en compte 415 334 en 2017 contre 376 933 adhérents actifs en 2016.

Concernant les contrats souscrits par l'intermédiaire de grands courtiers (partenariats), on compte 75 586 adhérents, soit 25,91% de plus qu'en 2016 (60 028); la proportion de ces contrats dans le portefeuille au 31/12/2017 est de 16,56 % contre 14,35 % en 2016.

Exercice	Nb d'adhérents *
Exercice 2007	211 539
Exercice 2008	226 920
Exercice 2009	234 241
Exercice 2010	244 235
Exercice 2011	270 806
Exercice 2012	294 473
Exercice 2013	317 694
Exercice 2014	341 638
Exercice 2015	363 125
Exercice 2016	418 239
Exercice 2017	456 417

Exercice 2016	Exercice 2017
418 239	456 417

* En portefeuille

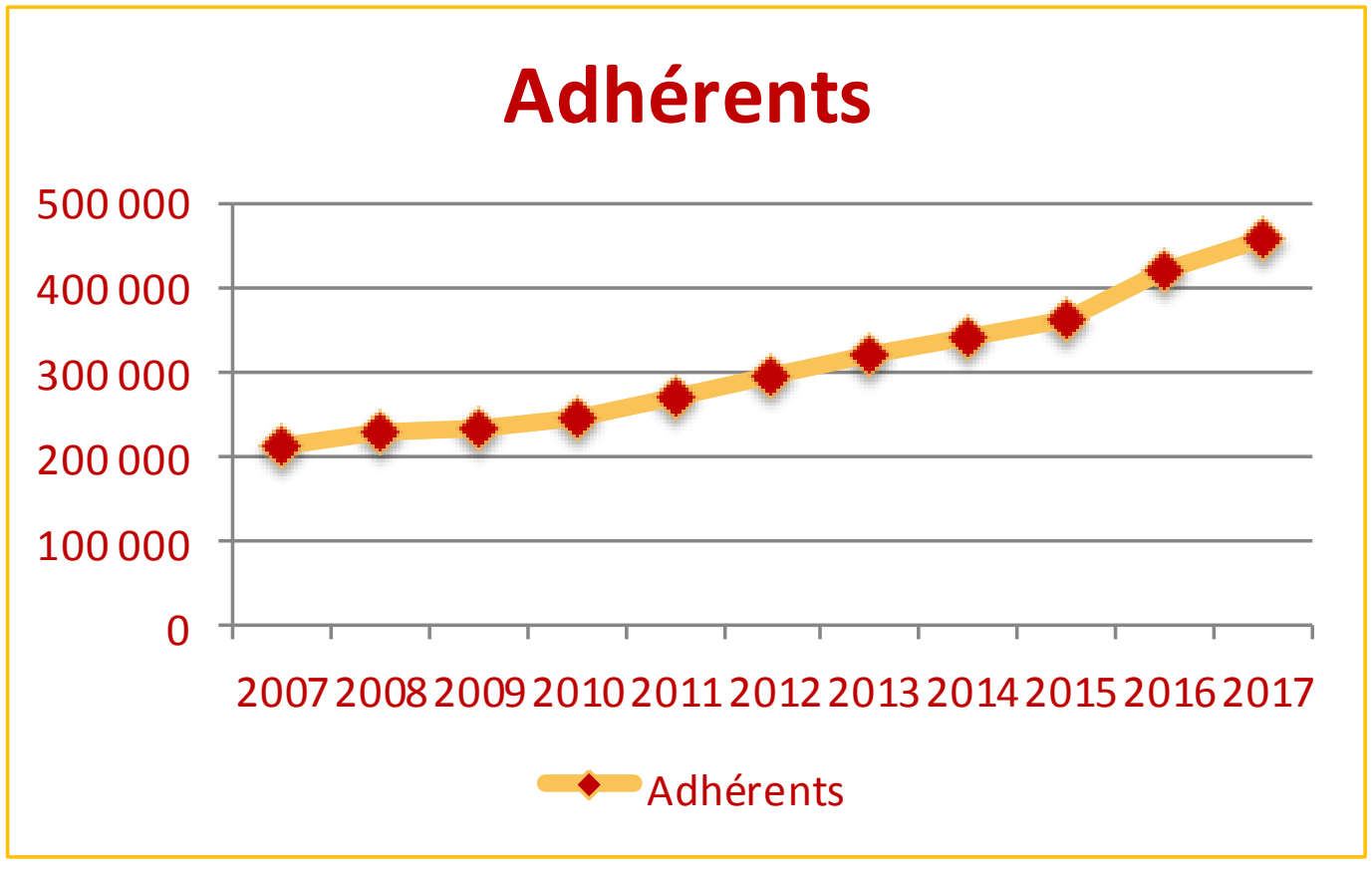

Les contrats

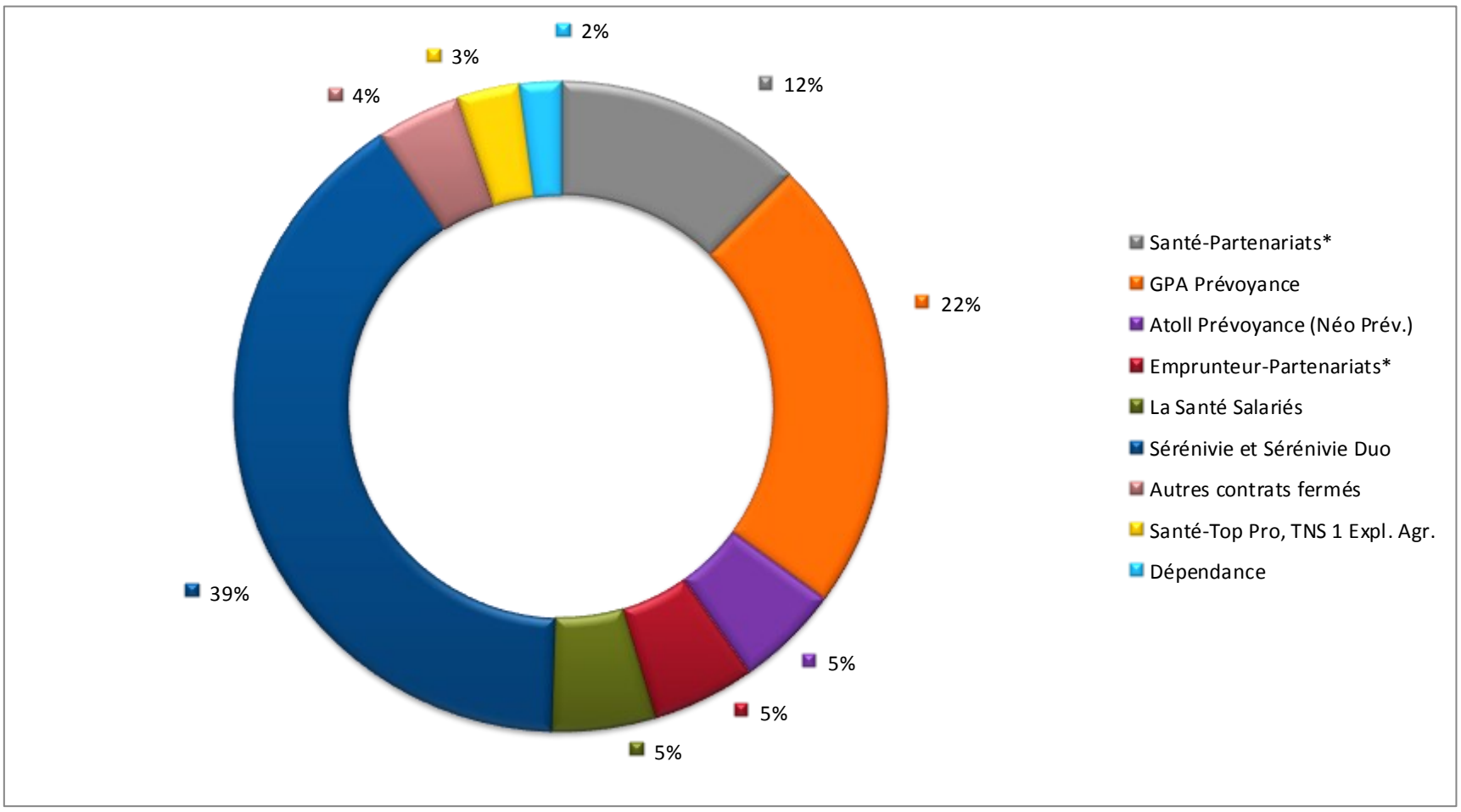

* En portefeuille

Sérénivie et Sérénivie Duo 2015	Sérénivie et Sérénivie Duo 2016	Sérénivie et Sérénivie Duo 2017
49 %	42 %	39 %

* Contrats conclus entre GPMA et l'Equité (ou Generali) issus de partenariats avec des courtiers grossistes

2. Les comptes de résultat simplifiés au 31/12/2017

RUBRIQUES	31/12/2017	31/12/ 2016
Cotisations	2 926 518	2 678 325
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 926 518	2 678 325
Autres achats et charges externes	2 169 615	1 413 893
Autres charges	0	620 648
CHARGES D'EXPLOITATION	2 174 241	2 034 541
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	747 459	643 784
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS		0
Intérêts et charges		
CHARGES FINANCIÈRES		0
RÉSULTAT FINANCIER		0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		0
TOTAL DES PRODUITS	2 926 518	2 678 325
TOTAL DES CHARGES	2 179 059	2 034 541
RESULTAT	747 459	643 784

Les produits

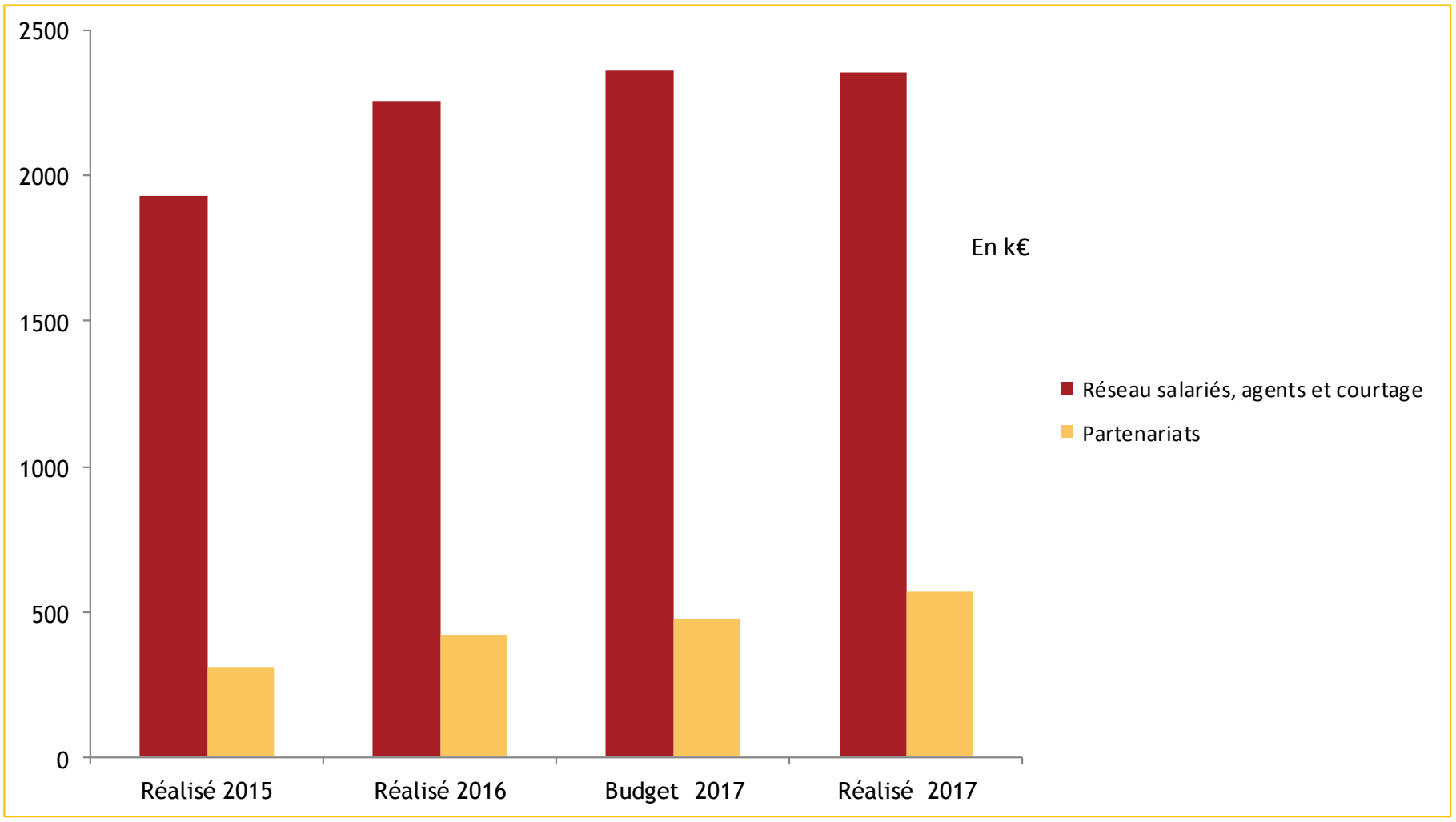

Ventilation des produits par réseaux de distribution (en €)

2017

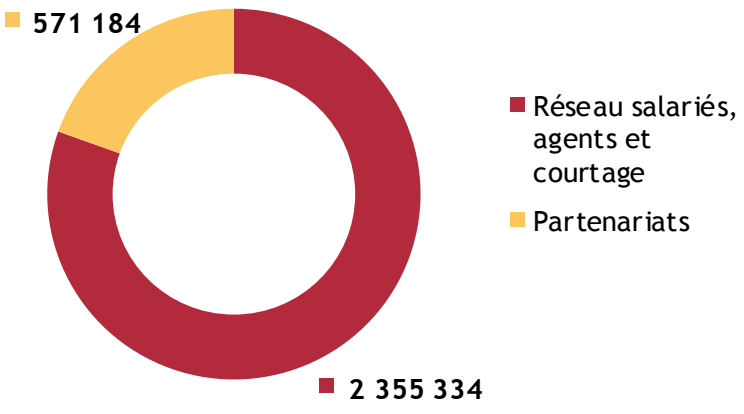

Réalisé en 2017: **2 926 518 €**

2016

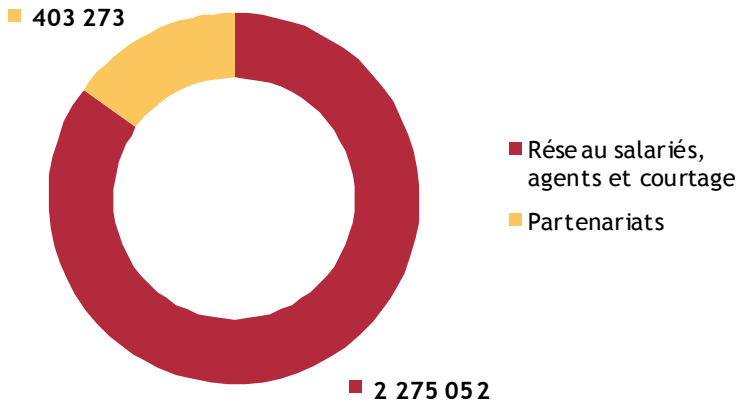

Réalisé en 2016: **2 678 325 €**

Les charges

Evolution 2015-2016-2017

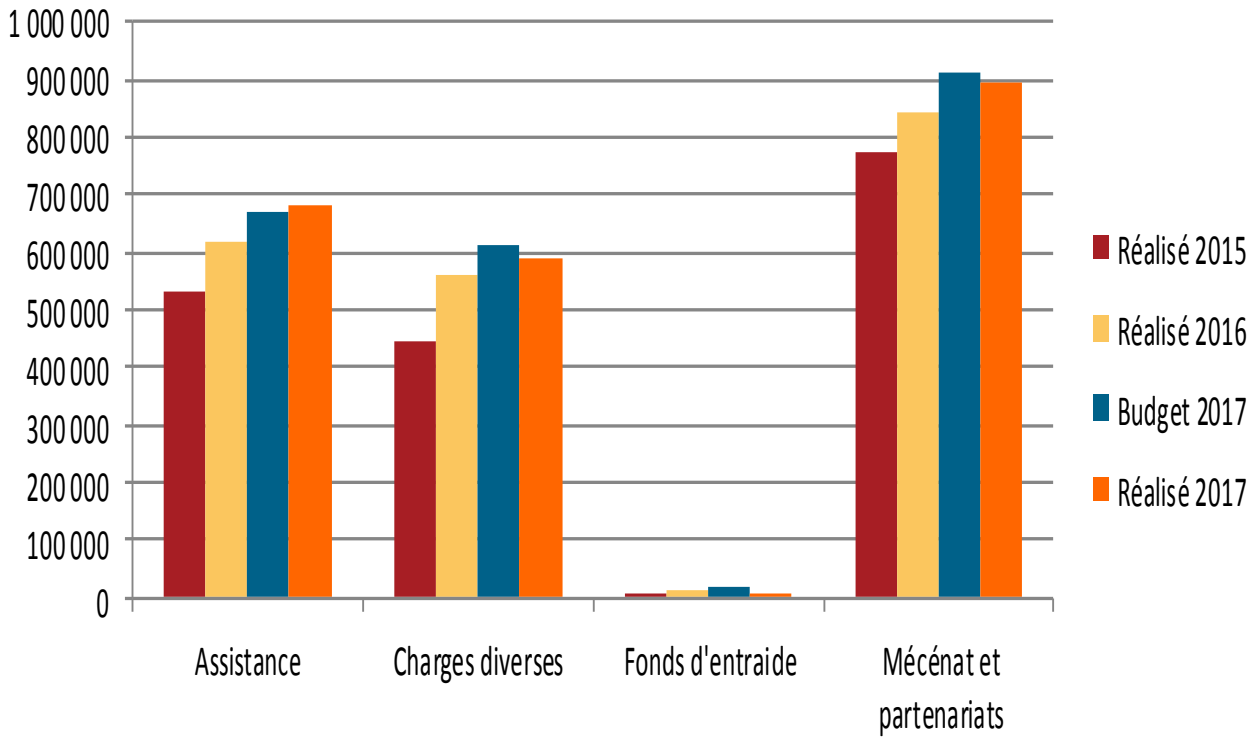

	Réalisé 2016	Budget 2017	Réalisé 2017
Assistance	620 648	670 000	683 750
Charges diverses	561 868	615 000	591 512
Fonds d'entraide	11 499	20 000	9 740
Mécénat et partenariat	840 519	910 000	894 057

Ventilation des charges (en €)

2017

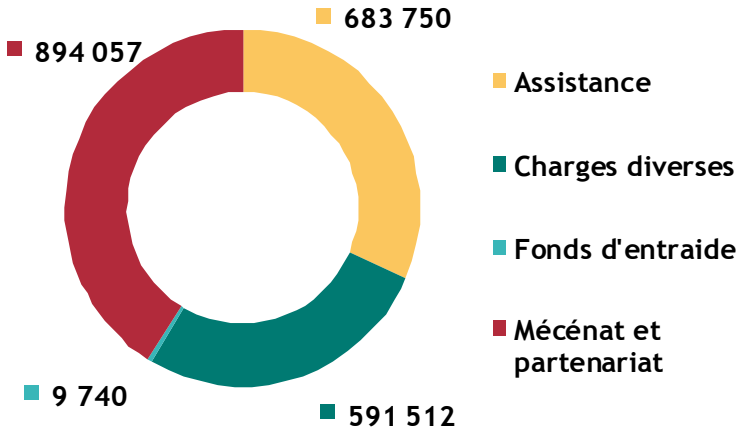

Réalisé en 2017: **2 179 059 €**

2016

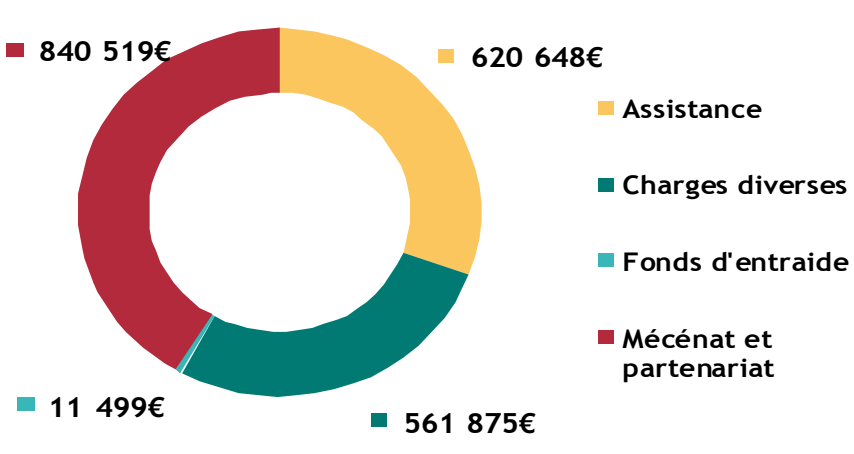

Réalisé en 2017: **2 034 541 €**

Ventilation des charges diverses (en €)

2017

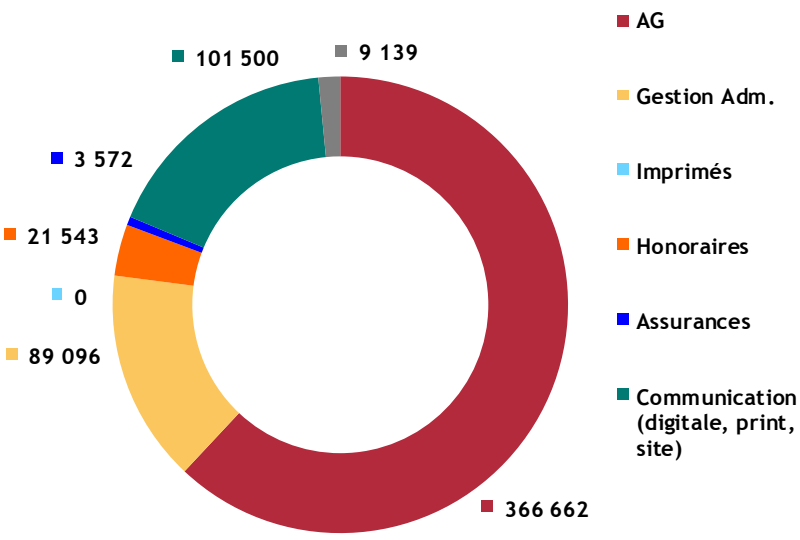

Réalisé en 2017 : **591 512€**

2016

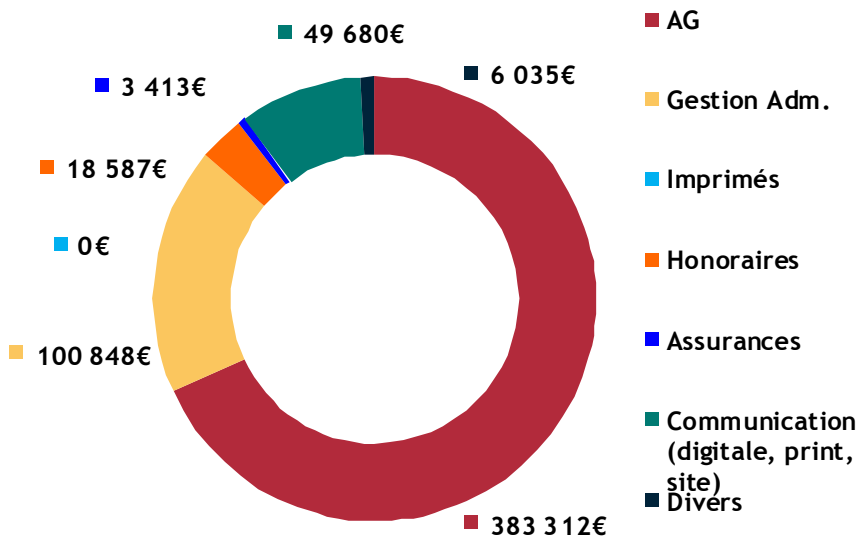

Réalisé en 2017: **561 875 €**

Détails Mécénat et Partenariats (en €)

2017

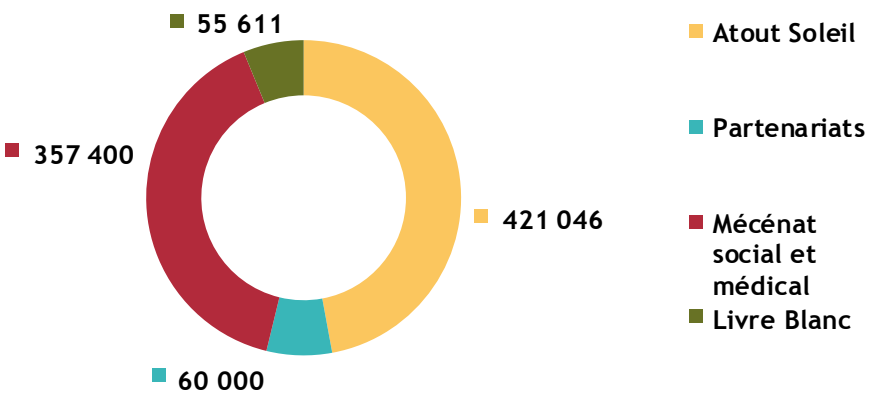

Réalisé en 2017 : **894 057 €**

2016

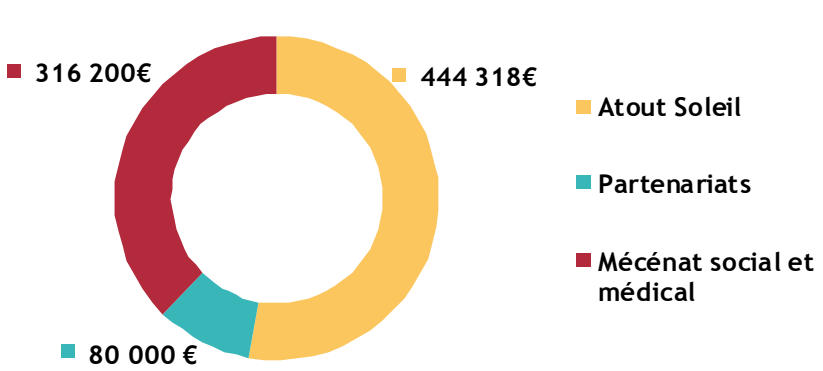

Réalisé en 2017: **840 518 €**

3. Les partenariats et mécénat

La CAMI

Le partenariat avec l'association CAMI Fédération Sport et Cancer s'est poursuivi en 2017. Fondée par un cancérologue adepte d'arts martiaux, le Docteur Thierry BOUILLET et un Professeur d'arts martiaux, Jean-Marc DESCOTES, elle permet à des malades de pratiquer les arts martiaux et d'autres disciplines sportives, sous un contrôle médical strict, afin de combattre les effets secondaires des traitements anti-cancéreux.

Preuve de la reconnaissance de l'efficacité de la CAMI par le monde médical, l'association s'est considérablement développée et s'est organisée en fédération avec une implantation nationale qui s'intensifie pour devenir le 1er réseau Sport et Cancer de France.

En 2017 la CAMI Sport & Cancer est présente dans plus d'une cinquantaine de centres à travers la France. Afin d'être toujours plus près des patients, le développement se poursuit dans les grandes villes jusqu'en milieu rural.

Pionnière dans la prise en charge des malades, CAMI a ouvert en juillet 2014 le premier pôle Sport et Cancer intégré dans un service d'oncologie à l'hôpital Avicenne de Bobigny ; gratuitement et quelle que soit leur pathologie cancéreuse, les patients bénéficient de cours et d'accompagnement. 11 pôles Sport et Cancer sont actuellement en fonctionnement.

Depuis 2015, GPMA et la CAMI sont signataires d'un partenariat sur 4 ans visant à financer l'intégralité de la formation des éducateurs autour d'un programme innovant : le médiété®. Cet accompagnement permet d'optimiser la prise en charge du patient tout au long de l'évolution de sa maladie. A ce titre, GPMA devient le « **partenaire qualité** » de la CAMI. Une cinquantaine d'éducateurs médico-sportifs ont ainsi été formés et 130 éducateurs sportifs sensibilisés à la pathologie cancéreuse pour les cours « sport après cancer ».

Avec ce partenariat, la CAMI propose aux adhérents qui en ont besoin, la gratuité de l'adhésion et des bilans de santé afin d'accéder aux activités physiques dans un centre proche de chez eux.

La CAMI

En 2017, la CAMI Sport & Cancer est présente dans **22 départements**, à travers plus d'une cinquantaine de centres à travers la France et 11 Pôles Sport & Cancer (intra-hospitalier). Afin d'être toujours plus près des patients, le développement se poursuit dans les grandes villes jusqu'en milieu rural.

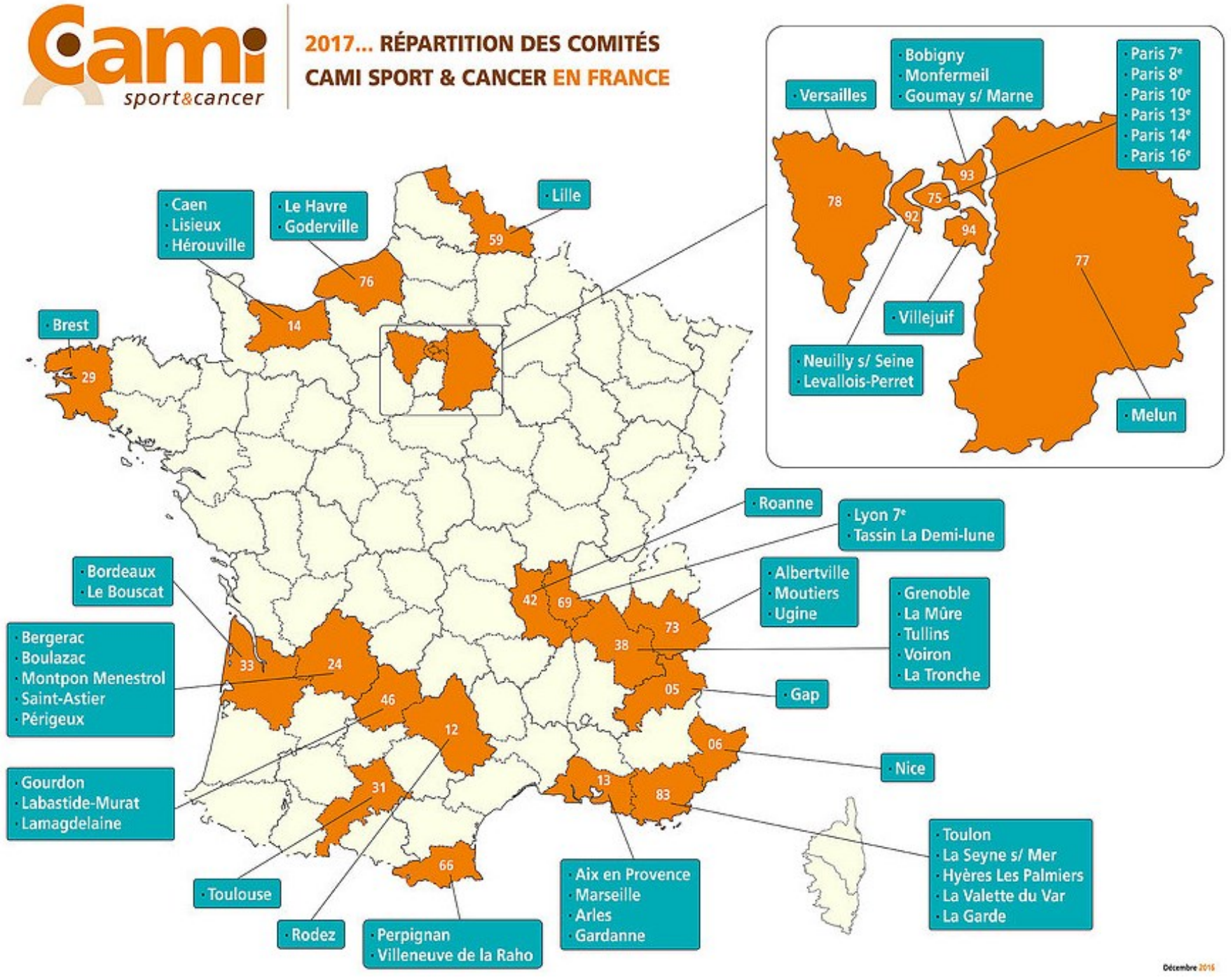

3. Les partenariats et mécénat

Les Blouses Roses

En 2017, GPMA a poursuivi le financement d'une partie du programme de formation des bénévoles de l'association « Les Blouses Roses », association créée en 1944 ayant pour mission de distraire les malades de tous âges, par des activités ludiques, créatives ou artistiques.

Près de 1 000 000 de malades et personnes âgées ont pu profiter des animations dispensées par 5 000 bénévoles dans 600 établissements de santé et EHPAD répartis dans près de 90 comités d'action locale couvrant presque toute la France.

GPMA concentre son soutien à la formation essentiellement pour les bénévoles travaillant auprès des personnes âgées.

Sur le blog du site internet de GPMA, les adhérents peuvent retrouver des articles de notre blog consacrés au travail des bénévoles et de leurs formateurs.

Carte des comités régionaux des Blouses Roses

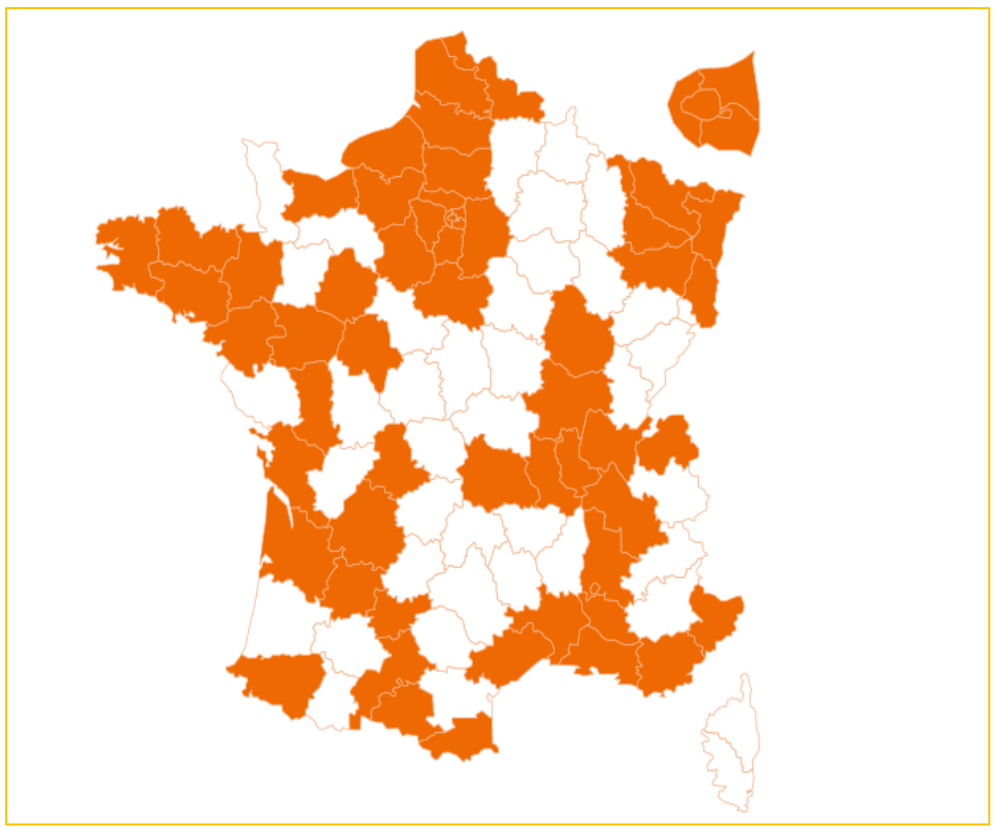

A Chacun son Everest

Dans la droite ligne de son soutien à la CAMI, GPMA a répondu à l'appel de Christine JANIN, présidente de l'association « A Chacun son Everest » dont l'activité est d'organiser des séjours à la montagne pour des femmes et enfants atteints de pathologies cancéreuses leur permettant de dépasser leur maladie, de reprendre des forces et de retrouver une certaine joie de vivre.

En 2017, GPMA a financé 3 stages, pour les enfants, les adolescents et les femmes.

Votre École Chez Vous

Votre École Chez Vous
École France Quéré

Avec son soutien à Votre Ecole Chez Vous (VECV) GPMA permet la scolarisation à domicile de deux enfants, malades ou en situation de handicap, l'un en Ile de France et l'autre à Rouen. Ce parrainage fait par ailleurs l'objet d'articles récurrents sur le blog du site GPMA, permettant aux adhérents de suivre l'évolution des deux enfants durant l'année scolaire.

Eragny Lecture

GPMA a continué d'apporter son soutien à l'association Eragny Lecture (dont la présidente, Élisabeth Gallard est une adhérente de GPMA) regroupant des seniors désireux de faire partager leur goût de la lecture aux enfants, et notamment à ceux du Burkina Faso qui les attendent chaque année avec impatience. Plus de 4 000 enfants ont pu bénéficier de cette action. En 2017, près de 6 500 € de livres et de matériel pédagogique ont été achetés.

Mécénat ponctuel

GPMA est fréquemment sollicité pour apporter son soutien à des initiatives associatives en lien avec les causes de mécénat et d'engagement que l'association s'est choisies.

En 2017, GPMA a soutenu :

Solidarité Antilles : GPMA , solidaire de ses adhérents des Antilles, s'est associée à son partenaire assureur Generali pour répondre à l'appel lancé par la Fondation de France à la suite de la dévastation des Antilles par le cyclone IRMA.

Sarcome GSF—GETCO : association visant à soutenir la recherche médicale sur les sarcomes.

Les Myosotis : Aménagement d'un espace de rencontre dans un EPHAD

EPEAM : (www.epeam.wordpress.com)

Association de parents d'enfants autistes

EMMAüS 100 pour 1 :

(http://www.emmauscentpourun.org)

100 adhérents se groupent et versent 5€ par mois pendant 2 ans au moins pour abriter sous un toit une famille à la rue.

ZOOM sur l'opération Atout Soleil

L'objectif

Offrir aux associations de terrain, outre un soutien financier, un accompagnement et une plus grande visibilité aux yeux d'autres acteurs de la société.

Le principe

Avec Atout Soleil, ce sont entre 100 et 150 projets qui sont collectés chaque année selon les thèmes. Un jury composé de responsables de GPMA, de Generali, de professionnels de la santé et de personnalités extérieures, sélectionne 10 à 15 de ces projets et récompense les associations qui les portent au cours d'une soirée de remise des prix qui a lieu en fin d'année.

Cette soirée est précédée d'une table ronde au cours de laquelle les associations et les intervenants conviés, experts et grands témoins, peuvent échanger sur le thème de la soirée.

L'originalité

Faire parrainer les dossiers d'associations par les forces commerciales et les collaborateurs de Generali, en faisant écho à son engagement sociétal. Chaque parrain sélectionne une association, l'aide à monter un dossier et la soutient jusqu'au résultat final.

Les prix

La dotation globale distribuée à l'ensemble des lauréats par l'association GPMA est de l'ordre de 200 000 € maximum.

L'une d'entre elles se voit également attribuer par Generali le prix spécial « Génération Responsable » qui récompense le projet le plus exemplaire et original pour ses bénéficiaires. Pour cela, les internautes sont appelés à voter sur les supports de communication animés par Generali. A l'issue de la période de vote, l'association qui aura comptabilisé le plus de suffrages remportera le prix, qui lui offrira alors une visibilité via le site Génération Responsable ainsi qu'un soutien et un accompagnement dispensés par l'association Le Rameau.

En quelques chiffres

Atout Soleil en 2017, c'était….

- **75** dossiers reçus ;
- **14** associations lauréates ;
- **184 000 €** de dotation.

… et depuis la création du Prix en 2007

- **870** dossiers reçus ;
- **165** associations lauréates ;
- Près de **1 505 000 €** de dotation.

Atout Soleil 2017 : Etre acteur de sa vie et dans la ville »

Pour sa 11e édition, GPMA soutenait les associations engagées pour l'accès à la vie sociale et citoyenne des personnes en situation de fragilité . Le 5 décembre dernier, Salle Wagram, 14 associations lauréates ont été récompensées.

En 2017,GPMA a voulu prolonger le travail amorcé en 2016 avec les 154 associations lauréates du prix autour de l'innovation associative. Avec le lancement du livre blanc de l'innovation associative lors de la Table Ronde Atout Soleil 2017, GPMA, Le RAMEAU et RRI (Révélateur de Richesses Immatérielles) ont ouvert de nouvelles pistes de réflexion, en particulier sur l'articulation entre innovation technologique et sociale.

Étaient réunis pour la table ronde :

- ⇒ **Christophe ITIER,** Haut commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire
- ⇒ **Hugo BEVORT,** Directeur des stratégies territoriales au Commissariat général à l'égalité des territoires
- ⇒ **Bernard DEVERT,** Fondateur de Habitat & Humanisme
- ⇒ **Charles-Benoît HEIDSIECK**, Président-Fondateur du RAMEAU, laboratoire de recherche sur les alliances innovantes au service du bien commun
- ⇒ **Marie-Hélène FAURÉ-FARMAN,** Responsable de missions GPMA

La soirée s'est ensuite poursuivie avec la remise des prix par le Président, **Denis MERCADAL**.

Le prix Génération Responsable décerné par Generali a été remis à l'Association ATYPIQ

Soirée Atout Soleil 2017

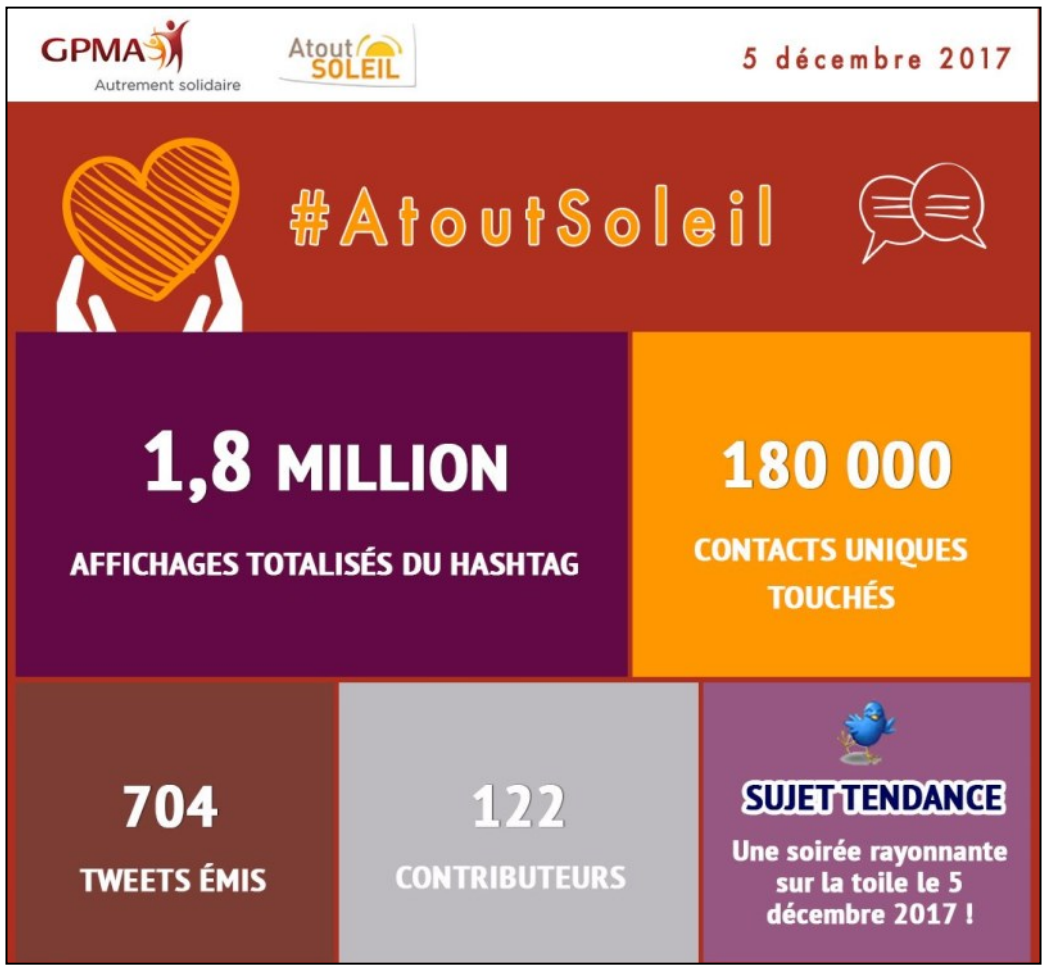

La Remise du Livre Blanc à Christophe Itier

L’ensemble des associations lauréates

La Table ronde

Pour sa 12ème édition, Atout Soleil abordera le thème de l'adolescent

« Traverser l'adolescence haut la main »

GPMA soutient les projets des associations locales qui agissent au plus près des adolescents en difficulté pour les accompagner et les soutenir au quotidien.

(Axe graphique à venir)

Les associations primées seront au nombre de 15 au maximum avec une dotation financière maximale de 200 000 €.

Le groupe Generali continuera à s'associer à l'opération en accordant à nouveau un prix « Génération Responsable ».

ANNEXE 1
Rapport financier

Analyse du bilan au 31 décembre 2017

Le bilan présente la situation patrimoniale de l'entité à la fin de l'exercice.

Bilan Actif : Actif immobilisé

Les immobilisations sont des éléments corporels dont l'entité a un usage durable.

Les amortissements consistent à répartir le coût de chaque bien sur sa durée probable d'utilisation.

La valeur nette est la différence entre la valeur historique de l'immobilisation et la somme des amortissements pratiqués depuis l'acquisition.

- *Immobilisations corporelles* : 1 149 euros, valeur nette : 0 euros

  Les immobilisations corporelles sont constituées de matériel informatique.

Bilan Actif : Actif circulant

Créances :

Clients : 1 254 122 euros

Poste représentant les cotisations attachées aux contrats provenant de la Direction des Partenariats (contrats de courtiers grossistes en gestion déléguée) ainsi qu'aux contrats ANI.

Poste en hausse du fait du non versement des cotisations 2016 ANI au 31 décembre 2017.

Avance sur frais : 1 500 euros

Compte courant Generali vie : 571 261 euros

Trésorerie 2 846 173 euros

Poste composé des soldes des comptes bancaires courants et de placements.

Bilan Passif : Situation nette

Suite aux opérations de 2016, le Fonds d'Entraide s'élève à 141 595 euros.

Des versements d'Entraide ont été effectués à hauteur de 9 740 € sur l'exercice 2017, toutefois, pour répondre aux règles comptables concernant le résultat, il appartiendra au Conseil d'en décider l'affectation. Une résolution en ce sens sera donc proposée.

Le conseil d'administration poursuit sa communication auprès des réseaux de distribution de l'assureur pour faire remonter des dossiers; la nouvelle mise à jour du site internet devrait également œuvrer en ce sens.

Le report à nouveau reprend les résultats, hors Fonds d'Entraide, depuis l'origine de l'Association ; il s'élève, avant l'affectation du résultat 2017 qui sera l'objet d'une résolution soumise au vote, à 2 654 455 euros.

Bilan Passif : Dettes

Les dettes (1 129 548 euros) recouvrent les charges à payer non réglées au 31 décembre 2017 :

- Les cotisations dues à Generali pour l'année, aucun appel n'ayant été effectué — **683 750 €**
- Frais concernant l'AG sur l'exercice 2017 (estimé)
  - L'affranchissement (estimé) — **360 000 €**
- Les frais de structure (exercice 2010) — **15 000 €**

  Les frais de communication digitale — **5 100 €**
- Les honoraires de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux comptes — **13 619 €**
- Les honoraires relatifs à la marque — **324 €**

  Frais Atout Soleil 2017
  - Les frais de déplacements et réception d'Atout Soleil — **26 359 €**
  - Les frais de mise à disposition d'une chargée de projet — **19 119 €**
  - Les frais d'animation d'Atout Soleil — **2 500 €**
  - Dettes sociales (salarié et organismes sociaux) — **2 542 €**

Engagement hors bilan

Le conseil d'administration du 17 mai 2017 a modifié le budget de mars 2017 en y inscrivant une dotation maximale de 300 000 euros au titre d'une opération de mécénat « The Human Safety Net pour les familles ». Cette décision n'a pas pu être mise en oeuvre en 2017 et sera reportée en 2018.

Analyse du compte de résultat du 1er janvier au 31 décembre 2017

Le compte de résultat synthétise l'ensemble de l'activité de l'exercice.

Il se décompose en résultat d'exploitation, résultat financier et résultat exceptionnel.

Produits d'exploitation : 2 926 518 euros

Les droits d'adhésions représentent un montant de 2 926 518 euros, en croissance de 9 % par rapport à l'année précédente.

Les contrats issus de la Direction des partenariats représentent 20 % du chiffre d'affaires (contre 16% en 2016).

Charges d'exploitation : 2 174 241 euros

- Les frais de fonctionnement sont en baisse de 3 000 euros soit 0,8 % par rapport à l'année précédente, les frais de personnel ont été moins importants. Ils incluent la quote-part de frais de personnel, de locaux et d'équipements versés à Generali et les frais relatifs à la convocation et la tenue de l'assemblée de 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

- Les frais de partenariats, figurent pour 60 000 euros. Ils concernent la contribution de l'Association aux actions de Generali qui s'inscrivent dans les valeurs de l'Association, selon la convention signée entre Generali et l'association en 2008. Ces frais sont en baisse de 25%.

- La manifestation Atout Soleil représente un coût global de 421 046 euros (444 318 euros en 2016). On constate une baisse sur quasiment tous les postes.

- Les versements de soutien se sont élevés à 9 740 euros ; nous vous proposerons de les imputer sur le Fonds d'Entraide.

- Les frais d'affranchissement et prestations liées s'élèvent à 362 515 €. Ce poste est en hausse de 15 %. En effet, le nombre d'adhérents est plus important que celui de l'exercice précédent.

- Le montant du poste « cotisations assistance » de 683 750 euros correspond à la cotisation assistance des adhérents de l'association, incluse dans le droit d'adhésion, dont le montant s'élève à 1,65 euros; cette cotisation leur ouvre droit à la garantie Entraide, qui leur permet d'être accompagné lors de l'entrée en dépendance d'un proche. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'adhérents.

- Les actions de mécénat de l'année 2017 s'élèvent à 413 011 euros. Ce montant comprend la convention passée avec Le Rameau pour la réalisation du livre blanc sur l'innovation associative présenté lors de la soirée de remise des prix Atout Soleil ainsi que les actions traditionnelles de GPMA (357 400 euros) en matière de mécénat médical et social.

Actions récurrentes :

⇒ « Votre Ecole Chez Vous (VECV) : GPMA a procédé à un versement de 25 000 € pour la scolarisation à domicile de deux enfants, malades ou en situation de handicap, l'un en Ile de France et l'autre à Rouen.

⇒ « Les Blouses Roses » : 60 000 euros ont été versés pour le financement de la formation des bénévoles; cette association créée en 1944 s'est donnée pour mission de soulager la souffrance des personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

⇒ « CAMI, Fédération nationale Sport et Cancer » : 120 000 euros ont été versés dans le cadre de la signature d'un partenariat sur 4 ans visant à faire de GPMA le « partenaire qualité » de la CAMI en finançant la formation des éducateurs médico sportifs qui accompagneront les patients pendant toute la durée de leur parcours de soins et ensuite en période de rémission.

⇒ « A chacun son Everest » : GPMA a financé l'organisation de 3 stages de montagne pour les enfants, les adolescents et les femmes atteints de pathologies cancéreuses ou en rémission pour un montant de 120 000€.

⇒ Enfin, GPMA a soutenu l'association Eragny Lecture à hauteur de 6 500 euros ; cette association permet à des enfants du Burkina Faso d'accéder à la lecture ; plus de 4 000 enfants sont concernés.

Actions ponctuelles :

⇒ « SARCOME—GSF—GETCO » : 5 000 euros pour le soutien à l'association Sarcome GSF—GETCO pour la recherche médicale sur les sarcomes.

⇒ « EPEAM » : 4 000 euros pour soutenir cette association de parents d'enfants autistes.

⇒ « Myosotis » : un soutien ponctuel de 5 900 euros a été accordé à cette association agissant pour de meilleures conditions de vie des personnes résidant dans un EPHAD à Puteaux.

⇒ « Emmaüs 1 pour cent » : Suite au décès de J. Lansac, membre du jury Atout Soleil, GPMA a fait un don de 1 000 € à l'association qu'il soutenait. Le principe de l'association consiste à ce que100 adhérents se regroupent et versent 5€ par mois pendant 2 ans au moins pour abriter sous un toit une famille à la rue.

⇒ « Solidarité Antilles » : GPMA , solidaire de ses adhérents des Antilles, s'est associée à son partenaire assureur Generali pour répondre à l'appel lancé par la Fondation de France à la suite de la dévastation des Antilles par le cyclone IRMA avec un don de 10 000 euros.

Résultat d'exploitation : 752 277 euros

Le résultat était excédentaire en 2016 de 643 784 euros

Résultat financier : - 4 818 euros

Résultat net :

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 747 459 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice soit; 747 459 euros de la façon suivante :

- - 9 740 euros au fonds d'entraide qui sera ainsi diminué pour être porté de 153 093,57 euros à 141 594,57 euros

- +300 000 euros à la réserve pour participation au projet associatif The Human Safety Net

- +457 199 euros au report à nouveau dont le montant passera de 2 654 455 euros à 3 111 654 euros.

ANNEXE 2

Rapport

sur les contrats et avenants

Récapitulatif des contrats et avenants signés en 2017 ou début 2018 pour ratification à l'Assemblée Générale du 24 mai 2018

Contrats effet 2017

Nom du contrat	Numéro de contrat	Date d'effet
HELIUM Santis	AQ000079	15/07/2017
HELIUM Horizon DCA	AQ000078	15/07/2017
HELIUM IJ en cas d'accident	AQ000079	15/07/2017
Generali Protection Famille	GPF 8008 1	01/10/2017
	GPF 8008 2	01/10/2017

Le contrat Helium est un contrat santé souscrit auprès de l'Equité, compagnie du groupe Generali

Avenant effet 2017

Nom du contrat	Numéro de contrat	Date d'effet
SERENIVIE	AC 75053005	25/04/2017

Cet avenant a pour but d'entériner les modifications législatives en lien avec l'amendement Marini et de poser un nouveau cadre pour les prestations obsèques.

Avenants effet 2018

Nom du contrat	Numéro de contrat	Date d'effet
La santé salariés	191717	01/01/2018
IDEO Santé	191741	01/01/2018
	191742	01/01/2018
Plan gérants majoritaires	191524	01/01/2018
Prévoyance Professions libérales	191527	01/01/2018

Ces avenants sont des avenants de majorations tarifaires.

La signature de l'ensemble de ces contrats et avenants relève de la délégation de pouvoir consentie par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le cadre de l'article 12 des statuts et renouvelée tous les ans lors de chaque assemblée générale.

Le Conseil d'administration.

Relations Adhérents
75447 Paris cedex 09